

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2018 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2019,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire afin de permettre la construction de sépultures de la commune de [REDACTED], à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 1

Article 1. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 15 ans, prorogable de 15 ans à compter du 30 mars 2020.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession gratuite.

Article 4. Sous réserve d'approbation, la commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 5. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 6. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 7. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 8. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 9. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

Article 10. La commune de [REDACTED] est autorisée à fonder la sépulture de [REDACTED] à l'effet d'y fonder la sépulture de [REDACTED].

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 849_2

1 DOCUMENT - Publié le 8 Avril 2025



DEC_FUNER_849_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 330,0 Ko)



TÉLÉCHARGER